



Définition des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables (ZaENR)

Afin d'accélérer le déploiement des Energies Renouvelables (EnR), la loi du 10 mars 2023 prévoit que les communes puissent définir avant la fin de l'année, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » favorables à l'accueil de projets d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Dans ces zones, les délais d'instruction des projets nécessitant une autorisation environnementale pourront être raccourcis mais ouvriront également droit à des dispositifs financiers préférentiels (dont les modalités ne sont pas encore connues).

Après étude des cartographies mises à notre disposition, les processus les plus adaptés à notre commune pour produire de l'énergie semblent être le photovoltaïque sur nos toits.

L'un des enjeux de cette loi, est d'associer nos administrés à la définition de ces zones.

Aussi, nous invitons les Favarois, dans le cadre de cette consultation publique, à venir prendre connaissance des zones envisagées et à s'exprimer sur le sujet.

Vos remarques seront consignées dans un registre qui restera ouvert en mairie du 20 novembre 2023 au 6 décembre 2023 . Chaque habitant est invité à apporter ses remarques sur la cartographie présentée, et à formuler des propositions de zonage. Par la suite nous communiquerons nos propositions à Tulle Agglo qui organisera le 11 décembre 2023 , un débat avec l'ensemble des communes de son périmètre.

Table des matières

- 1) Loi d'accélération des ENR : éléments de langage.....3
- 2) Proposition de cartographie reprenant les zones à retenir sur le territoire de Favars : Solaire photovoltaïque.....3
 - a) Solaire en toiture.....3
 - b) Ombrières photovoltaïques.....4
 - c) Registre d'observations.....5

1) Loi d'accélération des ENR : Eléments de langage

La loi relative à l'accélération des énergies renouvelables APER du 10/03/2023

« Mesures visant à renforcer la planification énergétique territoriale du développement des ENR, à améliorer la concertation autour de ces projets et à favoriser la participation des collectivités à leur implantation » notamment via une planification énergétique pour créer des conditions favorables pour le développement des énergies renouvelables afin de porter à 30% la part d'ENR dans la consommation d'ici 2030.

Des zones définies comme préférentielles (mais non obligatoires, des projets peuvent être autorisés en dehors de ces zones) pouvant enclencher des mécanismes financiers incitatifs, et bénéficier des délais raccourcis, proposées par les communes, concertées avec la population, débattues en conseil communautaire et validées en conseil municipal pour chaque filière EnR, en lien avec le RPU (Représentant Préfectoral Unique) et avec l'avis du CRE (Comité Régional de l'Énergie) . Ces zones pourront être incluses par la suite dans les documents d'urbanismes via des modifications simplifiées.

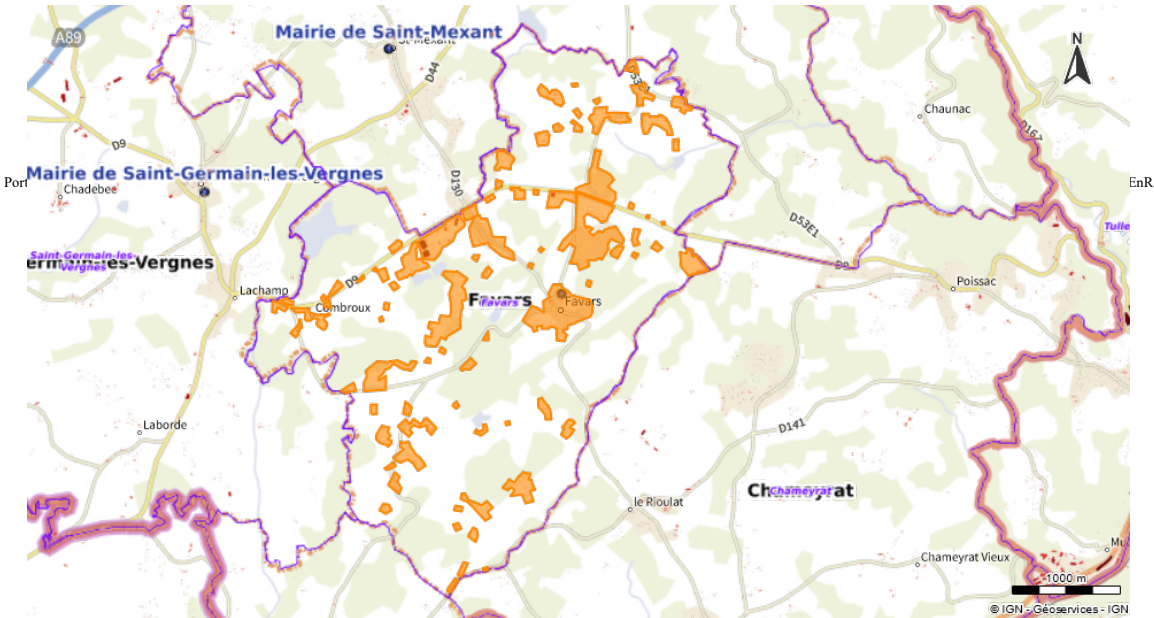
2) Proposition de cartographie reprenant les zones à retenir sur le territoire de Favars : Solaire photovoltaïque

Il est proposé de définir comme zones d'accélération du solaire en toiture l'intégralité des toitures de la commune

a) Solaire en toiture

Portail Cartographique EnR (version beta) - Ma carte IGN

<https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>

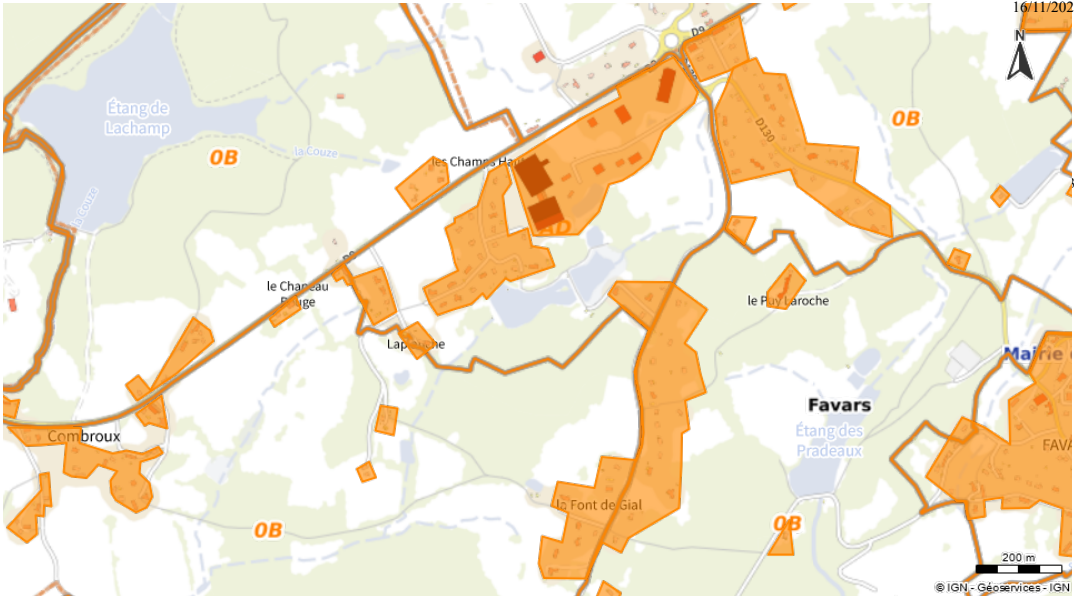


Portail Cartographique EnR (version beta) - Ma carte IGN

<https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>

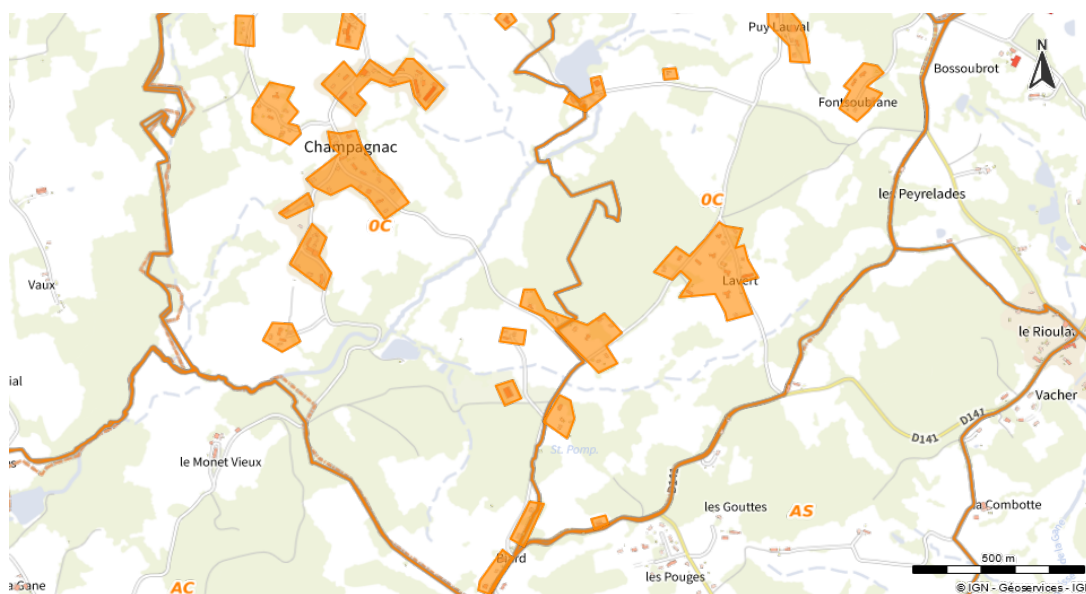
1 sur 1

1 sur 1

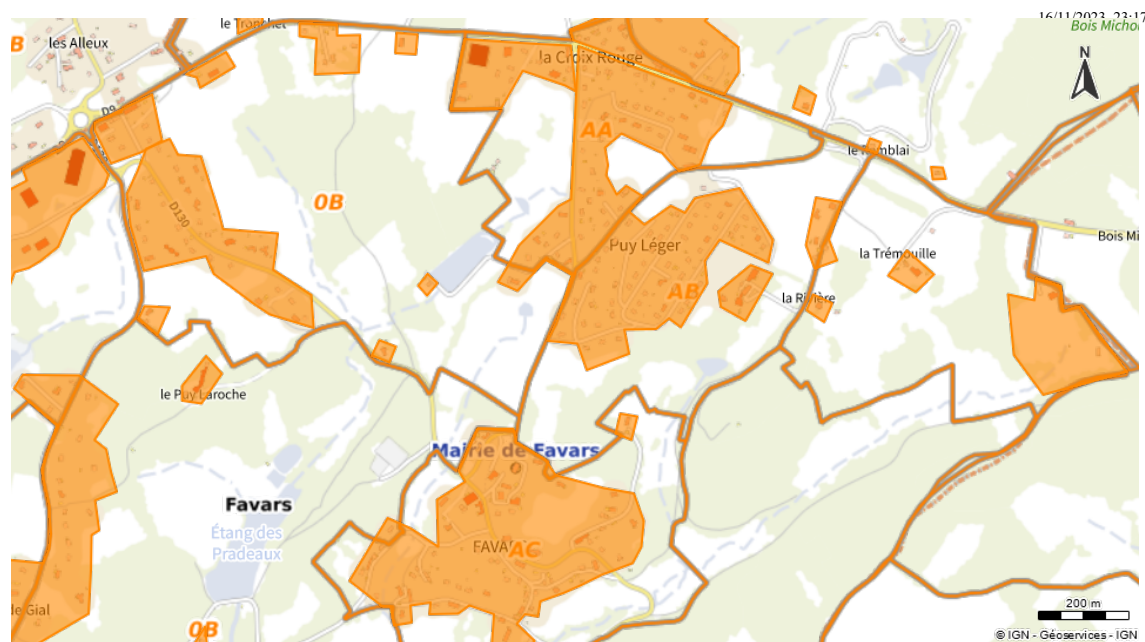


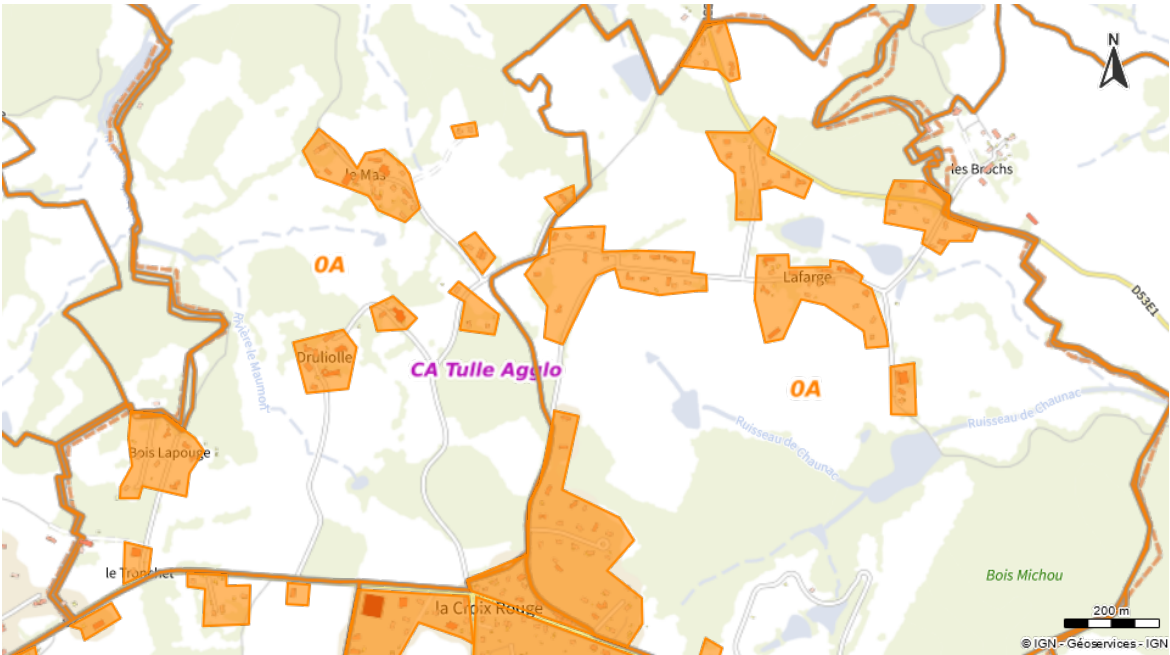
1 sur 1

16/11/2023, 23:16



1 sur 1





b) Ombrières photovoltaïques

Portail cartographique de l'Etat :

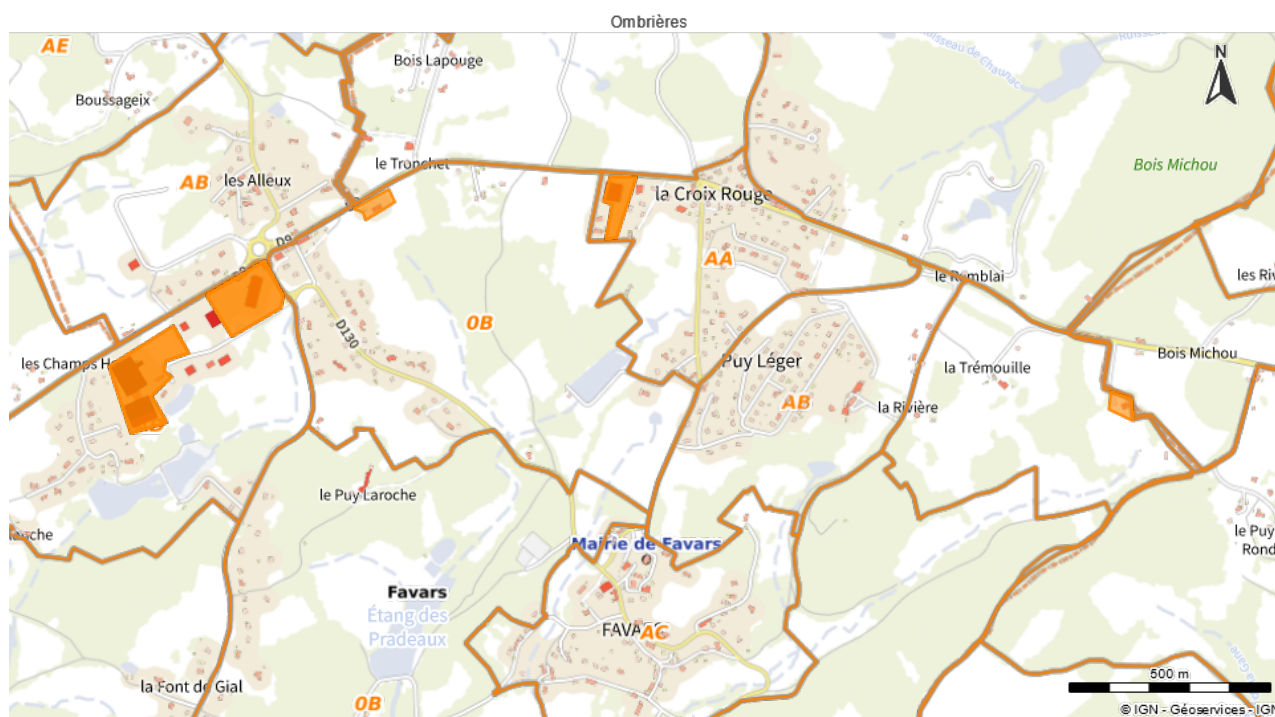
Unités foncières contenant des surfaces de stationnement non couvertes de plus de 500 m² (données déclaratives)

■ 500 à 1500 m²

■ $> 1500 \text{ m}^2$

Portail Cartographique EnR (version beta) - Ma carte IGN

<https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>



c) Registre d’observations

Nom	Prénom	Adresse	Cadastre	Choix EnR	Observation

Nom	Prénom	Adresse	Cadastre	Choix EnR	Observation

Nom	Prénom	Adresse	Cadastre	Choix EnR	Observation